



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous **écocitoyens** !



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 juin 2024

Nouvelles filières, généralisation du réemploi, ... : toujours plus de valorisation dans les déchèteries du SYDED

Le SYDED intensifie ses efforts de valorisation en déchèterie, avec notamment la mise en place de nouvelles filières pour continuer d'affiner le tri des déchets, et la généralisation du réemploi sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

UNE NOUVELLE FILIÈRE EN DÉCHÈTERIE : PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU SECTEUR DU BÂTIMENT (PMCB)

La **loi AGECE** (anti-gaspillage pour une économie circulaire) intègre un large éventail de mesures pour mener à bien le projet de **transition vers l'économie circulaire**. La création de **nouvelles filières REP** (Responsabilité Élargie du Producteur) en fait partie, avec notamment la **mise en place d'une filière destinée aux déchets issus de chantiers du bâtiment**.

Ainsi, **à compter du 1^{er} juillet, les déchèteries du SYDED proposeront une nouvelle filière Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)** qui vient compléter les dispositifs existants en matière de recyclage et de valorisation de ce type de déchets.

Cette ouverture a pour but :

- d'encourager une **gestion plus durable des ressources naturelles**,
- de **lutter contre les dépôts sauvages** en proposant un réseau de points de reprise plus important,
- et **développer l'économie circulaire**.

En 2023, le déploiement de nouvelles filières a été amorcé avec l'apparition des filières comme «Articles de Sport et de Loisirs» (ASL), de «Bricolage et de Jardin thermique» (ABJ) ou encore des jouets.

Quels sont les déchets du bâtiment ?

Il existe **3 grandes familles de déchets du bâtiment** :



Déchets inertes : Ils représentent la **majorité des déchets du bâtiment (environ 70%)** et sont principalement constitués de **béton, briques, tuiles, pierres**, etc. Ils peuvent être **valorisés à 90%** par le remblaiement de carrières, la fabrication de granulats ou de bétons de réemploi.

Déchets non dangereux non inertes : Ils regroupent le **bois, les métaux, le plâtre, le verre, les plastiques...** . Leur **taux de valorisation est de 25%** dont **15%** par recyclage et **10%** par valorisation énergétique.



Déchets dangereux qui comprennent les **peintures, vernis, solvants, amiante...** Ils doivent faire l'objet d'un **traitement spécifique** en centre de tri et de traitement agréé.

Le contenu de la filière PMCB et où la trouver ?

Seront acceptés dans toutes les déchèteries du SYDED sauf Château-Chervix et Saint-Paul :

- **Le plâtre** : carreaux, plaques, dalles de plafond sans isolant et sans revêtement mural.
- **Les menuiseries vitrées** : en bois, PVC et aluminium.

A noter, l'élargissement des consignes du tri du bois dans les déchèteries d'Ambazac, Eymoutiers, Nieul, Saint-Junien et Saint-Yrieix qui accueilleront également :

- **Les bois** : bois de charpente et d'ossature, plancher, panneaux (OSB, médium...), mobilier et jouets en bois, articles de bricolage et de jardin en bois.



À NOTER

Pour les professionnels : des quotas hebdomadaires et mensuels seront mis en place pour éviter l'engorgement des sites. Renseignez-vous auprès du SYDED pour plus d'informations !



L'OCAB est l'organisme coordonnateur de la filière REP PMCB pour laquelle 4 éco-organismes (Ecomaison, Ecominéro, Valobat, Valdelia) sont agréés par les pouvoirs publics.